

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le

ID : 069-200065274-20250114-DEL_2025_005-DE

SLOW

Département du Rhône
Arrondissement de Villefranche sur Saône
Canton de Val d'Oingt

MAIRIE de VAL D'OINGT

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DEL-2025-004

Séance du 14 janvier 2025

Nombre de membres : 29
En exercice : 28
Présents : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, à 19h30, le conseil municipal de la commune de VAL D'OINGT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la Mairie du Bois d'Oingt, sous la présidence de M. Pascal TERRIER, Maire.

Date de convocation : 08/01/2025

Présents-es : Pascal TERRIER, Roland CHARDON, Anne-Virginie GIROD, Alain PRAT, Marie-Thérèse AUBONNET, Alain VAN DER HAM, Dominique MECHIN, Véronique MONTET, Catherine MOINE, Patrice GALLIEN, Jean-Yves GRANDCLEMENT, Jocelyne SAMBARDIER, Audrey DEPOUILLY, Hervé PERRIER, Nathalie WEIL, Marie-Christine HUMBERT-BUDIN, Marion KAPP, Pierre PEREZ, Agnès CHARRE, Jean-Michel DUMONT, Benjamin RICHARDIER, Thomas CHIGNIER, Catherine THILLET-FOUR, Patrick CHVEDOFF, Céline DUPERRAY (arrivée en cours de séance à 20h20)

Absents-es représentés-ées : Cédric DEL SOL (pouvoir donné à Pascal TERRIER), Pascal PAPILLON (pouvoir donné à Véronique MONTET),

Absents-es : Philippe PROÏETTI,

Secrétaire de séance : Hervé PERRIER

OBJET : Avis de la commune sur le plan de mobilité du SYTRAL

Le 21 novembre 2024, le conseil d'administration de SYTRAL mobilités a arrêté le projet de Plan Mobilité des territoires Lyonnais élaboré à l'échelle du territoire du bassin Lyonnais.

Conformément à l'article L1214-28-2 du code des transports, les personnes publiques consultées, dont la commune de Val d'Oingt, doivent remettre un avis sur ce projet de plan de mobilité dans les 3 mois à compter de sa transmission. Un avis remis après ce délai sera réputé favorable.

Les éléments transmis par SYTRAL mobilité ont été envoyé en annexe de la note de synthèse.

M Le Maire expose les principaux enjeux et impacts pour le Beaujolais et la Vallée d'Azergues ainsi que la déclinaison sur le Plan Local de Mobilité en cours d'étude au niveau de la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées

Le conseil municipal est invité à remettre un avis sur ce projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, 26 votes « pour », 1 « abstention » et 0 « contre »

- **EXPRIME** un avis favorable projet de Plan Mobilité des territoires Lyonnais élaboré à l'échelle du territoire du bassin Lyonnais
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis aux services du SYTRAL.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascal TERRIER



Le Secrétaire de séance,
Hervé PERRIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Hervé Perrier', written over a horizontal line.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.